



## Informations homologation rupture conventionnelle

Par **gui311286**, le **09/08/2011 à 19:04**

Bonjour,

J'ai signé avec mon employeur une rupture conventionnelle. Aujourd'hui plus d'un mois est passé. Je n'ai toujours pas de réponse. En contactant la DDTE, ils ne trouvent apparemment aucune trace du formulaire d'homologation.

Mon employeur ne l'a sûrement pas envoyé... j'attends sa réponse. Pensant que c'était a moi de l'envoyer.

Dans ce cas là, que se passe t-il ?

Merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **09/08/2011 à 20:50**

Bonjour

Ce n'est pas spécialement à l'une des parties plutôt qu'à l'autre de faire la demande d'homologation mais si cela n'a pas été encore fait vous pourriez l'envoyer à l'autorité administrative maintenant...